

Formation—Loi

trouver une solution à ces problèmes et le gouvernement doit lui accorder toute son attention sans tarder.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur le bill C-115, qui porte sur bien des problèmes auxquels se heurtent les Canadiens à l'heure actuelle, étant donné notre situation. Nous vivons dans un milieu économique difficile où non seulement les gens font face à des taux de chômage élevés, mais où également bon nombre de Canadiens cherchent désespérément un emploi ainsi que des possibilités de formation.

Je commencerai en signalant les aspects les plus positifs de ce bill, à mon avis. La première proposition importante concerne la prolongation de la durée du stage pour les personnes qui participent à un programme de formation. C'est une mesure importante à une époque où notre milieu de travail est très complexe. Au fur et à mesure que nos industries deviennent plus complexes, la demande de travailleurs spécialisés s'accroît. La prolongation de la période de stage permettra, je l'espère, de supprimer certains obstacles au choix professionnel. L'entrée en vigueur de cette mesure laissera une plus grande latitude à ceux qui veulent se donner une formation.

Le deuxième aspect positif du projet de loi à l'étude concerne la suppression de la période d'attente d'un an avant de participer à un programme de formation. Cela s'applique aux diplômés récents et à ceux qui ont abandonné leurs études; c'est une mesure importante parce que cette attente faisait perdre une année aux intéressés. Il faut espérer que cette mesure donnera une plus grande latitude à ces étudiants et aux autres qui désirent recevoir une formation.

Un autre aspect important du bill, à mon avis, est l'assouplissement des règles relatives au rapport que doivent faire les employeurs qui participent au programme. A mon sens, grâce à cette mesure, un plus grand nombre d'employeurs seront intéressés par le programme. C'est important, parce que la formation en cours d'emploi est un élément essentiel de toute formation que l'on peut offrir aux Canadiens, comme mon collègue vient de le signaler. Les formalités administratives étant simplifiées, un plus grand nombre de petites entreprises pourront participer à ce genre de programme, étant donné que la paperasserie est l'une des tâches les plus délicates auxquelles elles se heurtent dans notre pays. Ces formalités représentent des frais que les petites entreprises ne peuvent pas toujours se permettre. Toute mesure susceptible d'alléger ce fardeau facilitera la participation des éventuels employeurs. Il est à espérer que cette mesure attirera un plus grand nombre d'entre eux.

La troisième mesure positive, à mon avis, est celle qui autorise un tiers à assurer une formation donnée pour le compte des employeurs qui ne peuvent le faire eux-mêmes. Voilà qui permettra une plus grande coordination avec les établissements autorisés pour répondre aux besoins particuliers des employeurs. Des programmes de formation pourront être assurés aux petites entreprises qui autrement ne pourraient le faire dans un milieu approprié.

Une autre mesure d'importance vise la formation des Canadiens sur place, où la formation est disponible. Nous en avons un exemple dans la technologie des ressources sous-marines. C'est un secteur qui exige qu'on reçoive une formation à l'étranger ou qu'on fasse venir des techniciens étrangers. C'est dire que cette mesure est d'importance capitale. A cela vient s'ajouter un avantage secondaire, celui de la suppression des

frais de formation de l'apprenti dans les établissements. De cette façon, le programme ne se retrouve pas étouffé ou retardé par les frais que nécessitent la création ou le maintien d'établissements.

• (1620)

En dernier lieu, les prestations majorées accordées aux apprentis pendant leur formation ont beaucoup d'importance. Le travailleur peut les demander lorsqu'il est mis à pied ou en chômage. Si je comprends bien, les prestations d'assurance-chômage seront majorées pendant cette période. D'après ce que m'ont dit les travailleurs de ma circonscription, c'est un facteur important. En effet un grand nombre d'entre eux voulaient acquérir une formation, mais ne pouvaient pas se le permettre, car ils avaient une famille à charge. Ils ne pouvaient donc pas élargir leurs débouchés, augmenter leurs connaissances afin de pouvoir trouver un meilleur emploi. J'espère que, grâce à ce bill, les gens pourront se recycler, viser plus haut et augmenter leur salaire grâce à une meilleure formation professionnelle qui élargira leurs débouchés. Ce projet de loi n'est pas parfait et cela n'étonnera sans doute pas le ministre.

Je voudrais parler un peu de certaines questions qui me préoccupent. Premièrement, ce bill vise les professions d'importance nationale. Tout ce qu'il y a de bien dans ce projet de loi s'applique à ces professions. Le gouvernement laisse entendre qu'il a établi ses priorités. Si c'est bon pour le pays, il fera de son mieux pour répondre aux besoins. Il va augmenter son aide financière dans ces secteurs et prolonger les délais afin de répondre à ces priorités. La question est de savoir quelles sont les professions d'importance nationale? Le problème des disparités régionales se pose-t-il une fois de plus? Cela veut-il dire que tel ou tel secteur sera favorisé par rapport aux autres? Cela soulève un certain nombre de questions.

Ce bill aura pour effet d'améliorer la formation hautement spécialisée. Bien sûr, nous sommes tous convaincus que c'est une bonne chose. Certaines des conséquences d'une telle orientation nous inquiètent, mais d'un autre côté nous tenons à ce qu'on améliore la formation dans les écoles secondaires. Néanmoins, ce projet de loi permet aux adultes d'acquérir une formation immédiatement à la sortie de l'école, ce qui est à la fois logique et important, mais il ne s'applique pas aux écoles secondaires.

D'autre part, ce projet de loi favorise la spécialisation. Nous avons besoin de spécialistes mais, et j'insiste sur ce «mais», le genre de formation qui sera dispensé dans le cadre de ce bill sera choisi d'après les statistiques ou les prévisions économiques. Cependant, n'oublions pas qu'il s'agit seulement de prévisions et que cela pourrait poser de sérieuses difficultés.

Par exemple, songez à ce qui aurait pu se passer avec les projets d'exploitation des sables bitumineux qui sont tombés à l'eau. Il y a trois ans, en Alberta, tout le monde aurait dit qu'il fallait un grand nombre d'ouvriers qualifiés ou de stagiaires spécialisés dans la technologie des sables bitumineux. Si le bill avait existé à l'époque, j'imagine que cela serait devenu une propriété nationale. Nous aurions consacré beaucoup d'énergie à la formation de nombreux effectifs dans ces spécialités. Où en serions-nous aujourd'hui? Nous aurions sur le marché des tas de gens spécialisés dans des domaines où il n'y aurait pas de travail parce que, nous le savons tous, ces projets d'exploitation des sables bitumineux ne marchent pas et n'ont pas l'air de vouloir marcher dans un avenir prévisible.